Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202635-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 05 juin 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Pascal LE GOAS, Laurence HASTIR, Frédéric LE BERRE, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Eric RENAUDEAU	Hélène FOURNEL	08/06/2026
Laurence HAAS-BAUMER	Magali LECLAINCHE	08/06/2026
Roselyne HAUGOMAT	William LEGRAND	12/06/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Mickaël LE CADRE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202635-DE

2026-35	**PATRIMOINE :** **Principe d'aménagement de l'ancienne garderie en espace dédié aux activités économiques, artisanales et tertiaires**

La commune de Saint-Jean-la-Poterie souhaite valoriser l'emplacement de l'ancienne garderie en le transformant en un espace dédié aux activités économiques, notamment artisanales et tertiaires. Ce projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation du tissu économique local et de diversification de l'offre immobilière destinée aux professionnels. L'objectif est de créer un environnement propice à l'installation d'entreprises, tout en répondant aux besoins identifiés sur le territoire en matière d'accueil d'activités économiques.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-2, relatifs aux compétences des communes en matière d'aménagement et de développement économique ;

CONSIDÉRANT que l'ancienne garderie constitue un espace disponible et central pour le développement d'activités économiques locales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer une offre immobilière destinée aux artisans et aux entreprises du secteur tertiaire afin de soutenir l'emploi et l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une logique de valorisation du patrimoine communal et de réponse aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable du groupe de travail dédié à la valorisation de l'ilôt de l'ancienne garderie, réuni le 4 juin dernier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- d'**APPROUVER** le principe d'aménagement de l'ancienne garderie en espace dédié aux activités économiques artisanales et tertiaires.
- d'**AUTORISER** le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 11 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Mickaël LE CADRE